



## PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**23 juin 2023**

Le vingt-trois juin deux mil vingt-trois, à dix- huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de Tavant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORNILLAULT Jacky, maire

Présents : CORNILLAULT Jacky, TRAVAILLARD Yves, LEVILAIN Anne-Sophie, CLAVEAU Kévin, MEUNIER Chantal, ARNAULT Claude et LEPAGE Michel.

Absente représentée : SAURA Richard représentée par CORNILLAULT Jacky

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CLAVEAU Kévin a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

- ✓ Préparation du 14 Juillet 2023
- ✓ Fixation du prix du repas pour le 14 juillet (personnes hors commune)

\*\*\*\*\*

Objet : **PREPARATION DU 14 JUILLET 2023 (Délibération n°2023-06-001)**

Madame Anne-Sophie LEVILAIN propose d'organiser le 14 juillet en soirée et de servir un repas à l'aire de la Reneuse, avec le lancement de la musique à partir de 18h30.

Il est présenté deux devis :

1. Le KABUMACHOU
2. Vendé Marie-Claire

La commune se charge de prévoir un WC.

La date limite d'inscription est fixée **au plus tard le 5 juillet 2023**. Le nombre de participants sera communiqué le vendredi 7 juillet au soir.

Un système de tickets sera mis en place pour la remise du plateau-repas. Il sera proposé des bouteilles de pétillant à la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer les tarifs de la buvette du 14 juillet 2023 comme suit :
  - la bouteille Cuvée Pauline 1/2 sec à 8€
  - la bière pression à 2€
  - la bouteille d'eau (1,5 l) à 1€
  - le Coca-Cola, l'Orangina, l'Ice Tea, l'Oasis à 1€
  - le café à 0,50€



En cas de mauvais temps, il est proposé de contacter Baptiste DUPIN pour utiliser son hangar.

Objet : **FIXATION DU PRIX DU REPAS POUR LE 14 JUILLET (PERSONNES HORS COMMUNE) (Délibération n°2023-06-002)**

Monsieur le maire propose de voter un tarif du repas pour le 14 juillet pour les personnes hors commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'organiser le 14 juillet à l'aire de la Reneuse à partir de 18h30,
- De retenir la proposition n°2 du KABUMACHOU,
- D'offrir le repas aux Tavantais,
- De fixer le prix du repas à :
  - 17 € pour les personnes extérieures de plus de 12 ans
  - 10 € pour les personnes extérieures de moins de 12 ans
- D'autoriser le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses**

- Journées Européennes du patrimoine en collaboration avec la Région Centre-Val de Loire (voir courriels ci-joints).

Le présent procès-verbal reprenant les délibérations n°202306001 à 202306002 est arrêté lors de la séance de conseil municipal du 23 juin 2023.



Église Romane  
Fresques XI - XII

